

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 9 Janvier

LES ENNEMIS

La France — ils ont beau faire pour le méconnaître, mais ils le savent bien, — a une grande force : en France, il n'y a que des Français ; et pour les Français, dès longtemps et surtout depuis la Révolution de 1789 qui perfectionna l'œuvre des siècles en rendant plus que jamais la France une et indivisible, il n'y a pas un coin de notre sol où puisse germer une idée séparatiste, hostile à cette unité du territoire et du patriotisme.

N'avons-nous pas une lugubre, mais éclatante démonstration de cette vérité, dans l'annexion même de l'Alsace-Lorraine, toujours si fidèle à l'attachement et aux regrets que lui inspire aujourd'hui encore sa séparation de la mère-patrie ? En un mot, il n'y a pas, en Europe, d'hommes qui tiennent plus à leur patrie que les Français, qui fassent davantage avec elle un corps et une âme, et qui s'éloignent moins volontairement de cette terre, que la chanson de Roland, il y a des siècles, appelait déjà « la douce terre de France ».

L'unité française, il faut toujours savoir nous en souvenir, a subi d'autres assauts que ceux de l'heure présente, et au temps de la guerre de cent ans, et au lendemain de Pavie, et sous la Ligue, et à la fin du règne de Louis XIV, en 1793, et en 1814, et en 1815, et enfin en 1870. Qui donc est autorisé à dire que les épreuves récentes sont les plus redoutables, autrement qu'en ce sens qu'un péril passé n'est plus un péril et qu'en politique, suivant le mot du poète, ce n'est pas hier, mais demain qui est la grande affaire.

Cette unité si précieuse qui est notre consolation, notre force et sans nul doute notre avenir, il faut veiller à sa conservation et à son maintien, jusque dans ses moindres détails, avec un soin d'autant plus jaloux, qu'en Europe aucune puissance ne la pos-

sède au même degré et qu'il y a même plus d'une monarchie qui ne la possède à aucun degré.

Qui pourrait, à cette heure, par exemple, mesurer même approximativement, la force de résistance qu'offrirait l'unité italienne en face de malheurs et de désastres semblables à ceux dont nous évoquons tout à l'heure le souvenir ?

Quant à l'unité allemande, dont nous sommes loin de nier la vigueur surtout en face d'un ennemi extérieur, l'homme de génie qui l'a pétrie de sa forte main n'est-il pas le premier à ne se faire aucune illusion sur la solidité du lien qui réunit entre elles, sous l'hégémonie de la Prusse, les diverses parties de l'Allemagne, naguère encore si morcelées et si différentes de mœurs, d'habitudes et de tendances ? Ne s'est-il pas plus d'une fois demandé si ce lien, forgé par la victoire, ne serait point brisé par les premières défaites au cas où, pour le puissant empire germanique, des jours moins heureux viendraient à se lever à l'horizon ?

Parlerons-nous de l'Autriche ? de récents incidents n'ont-ils pas mis en pleine lumière la fatale et incurable désagrégation qui menace l'empire des Habsbourg ?

Fait de pièces et de morceaux, cet empire ne peut se soutenir que par les mutuelles concessions que se font les nations qui le composent. François-Joseph plus que jamais s'est fait le prisonnier des vainqueurs de Sadowa. Dans beaucoup de ses sujets eux-mêmes, il a des ennemis.

Qui, dès lors, pourrait dire que l'avenir réserve à la triple alliance ? Aucun des peuples qui l'ont conclue ne possède au même degré que nous l'unité.

Gardons-la donc et fortifions-la chaque jour par nos communs efforts, cette unité que nous retrouverions demain, si le fallait, toute-puissante en face de l'ennemi.

Et nous autres, républicains, en servant la République, répétons-nous souvent que nous contribuerons peut-être un jour à réaliser le rêve que Gambetta traduisait avec

tant d'éloquence, lorsqu'il disait, à Thonon, en 1872 : « Ah ! oui, la France glorieuse et replacée sous l'égide de la République, à la tête du monde, groupant sous ses ailes tous ses enfants désormais unis pour la défendre au nom d'un seul principe et présentant au monde ses légions d'artistes, d'ouvriers, de bourgeois et de paysans ; ah ! oui, il est bon de faire partie d'une France pareille, et il n'est pas un homme qui, alors, ne se glorifiât de dire à son tour : Je suis citoyen Français ! »

Et un peu après, il ajoutait ces mots qui doivent en quelque sorte demeurer le mot d'ordre de notre patriotisme : « Oh ! cette France-là, je l'aime comme une mère ; c'est à celle-là qu'il faut faire le sacrifice de sa vie, de son amour-propre et de ses jouissances égoïstes ; c'est de celle-là qu'il faut dire :

« Là où est la France, là est la patrie. »

Tels sont les sentiments dont la très grande majorité des Français oppose la force et la puissance aux calomnies étrangères.

C'est à la fois très heureux pour la France et pour l'Europe.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 janvier

CANAL DE PANAMA

La Chambre aborde la discussion des conclusions des rapports faits au nom des 14^e et 17^e commissions sur les pétitions des porteurs de titres de la Compagnie du Canal de Panama.

M. Gauthier de Clagny, dit que les rapporteurs : M. Krantz, pour la 14^e commission, et M. Thévenet, pour la 17^e commission, diffèrent sur les suites à donner à ces pétitions.

M. Krantz propose, au nom de la 14^e commission, le renvoi au ministre de la justice des pétitions relatives aux poursuites à exercer contre les fondateurs, les administrateurs et les entrepreneurs du Panama, et au ministre des affaires étrangères de celles relatives aux négociations à entamer avec l'Etat de Colombie ; il propose l'ordre du jour pur et simple sur celles qui demandent au gouvernement d'intervenir pour aider à la reconstitution de l'affaire.

M. Thévenet, au nom de la 17^e commission propose de renvoyer toutes les pétitions aux ministres compétents, en émettant l'avis qu'ils doivent soutenir, de leurs efforts une tentative sérieuse de reconstitution pour éviter la ruine des très intéressants porteurs de titres dont le nombre en France dépasse 500,000.

M. Gauthier de Clagny dit qu'il appartient à la Chambre de départager MM. Krantz et Thévenet sur ce point.

L'orateur demande au ministre de la justice de confirmer à la Chambre les déclarations qu'il a précédemment faites au sujet de l'instance judiciaire ouverte contre toutes les personnes dont la responsabilité est engagée dans l'affaire de Panama.

Il estime, en outre, que la Chambre devrait inviter le gouvernement à agir à titre officieux, bien entendu, afin de faciliter la reconstitution d'une Société nouvelle qui mènerait à bonne fin l'entreprise qui ne peut pas être plus longtemps suspendue.

M. Fallières, ministre de la justice, répond en peu de mots que l'instruction de l'affaire a été confiée par le premier président de la Cour d'appel de Paris, à M. le juge d'instruction Prinet, que celui-ci poursuit son enquête avec une grande célérité, avec la volonté d'aboutir à bref délai ; il affirme sous sa responsabilité que pas un jour, pas une heure, n'ont été perdus et que si l'instruction établit des responsabilités, rien au monde ne pourra entraver la sanction pénale qui devrait intervenir.

M. Krantz, rapporteur de la 14^e commission, dit que la commission s'est trouvée en présence de diverses pétitions tendant à des buts différents, mais une demandait au gouvernement de charger le gouverneur du Crédit Foncier de la reconstitution d'une Société nouvelle de Panama.

La Commission a pensé qu'elle ne pouvait pas demander à la Chambre d'inviter le gouvernement à prendre dans cette affaire une responsabilité quelconque, alors qu'elle s'y est toujours refusée.

D'autres pétitions demandaient que la Justice poursuivît les personnes à qui peut incomber une part des responsabilités dans la catastrophe de Panama ; la commission propose le renvoi de ces pétitions au Ministre de la Justice.

Quelques pétitionnaires demandent que le gouvernement entame des négociations avec les puissances trans-océaniques maritimes intéressées à l'achèvement du Canal afin d'établir une sorte de syndicat qui reprendrait l'exécution des travaux ; cela n'est peut-être qu'un rêve, mais quelques bons esprits croient à sa réalisation ;

En général, on n'aime pas son successeur, mais on n'a pas de raison pour haïr son prédécesseur.

— Ah ! tiens, le voilà qui entre dans la galerie.

— Avec la Linda !

— Non, il est en compagnie du comte de Vi-reuil.

— Dieu me damne si je fais semblant de l'apercevoir de toute la soirée.

— Est-tu bête ! Il est riche, il jouera.

— Je me moque de son argent comme de lui.

— Moque-toi de lui, rageur, en empochant son argent.

— Qu'il aille au diable, reçois-le, toi, si tu veux.

— Oh ! ma foi ! non, dit Lauretto Mina. Aujourd'hui je n'ai pas de barres sur lui et je compte, cette fois l'éviter avec prudence et sagesse.

Quelques minutes après, Laura Linda faisait son entrée au bras du docteur Despujollès.

Elle portait une robe de velours noir très décolletée qui faisait ressortir la blancheur de son teint d'Andalouse ; dans ses magnifiques cheveux noirs, un diadème de margerites en brillants ; aux oreilles pendaient deux margerites semblables à celles du diadème et, sur les souliers de satin, deux autres margerites en harmonie avec celles de la parure éclairaient la mignonne petite tête du pied.

Cette toilette un peu éteinte rehaussait encore son incomparable beauté. Sous les gerbes de feu tombant des lustres, les splendeurs chaudes de sa

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 19

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XI

Or, boue et sang !

La maison de Pozzoli était une de celles dont on fit le plus de bruit sous le dernier empire. A cette époque, où le plaisir était la grande affaire et où l'on se scandalisait peu des moyens et des assaisonnements du plaisir, le salon du directeur du Théâtre-Italien passait, à juste titre, pour être ce qu'on appelait un salon amusant.

Les hommes y étaient du meilleur monde et du plus élégant ; les femmes y étaient de tous les mondes. On y rencontrait de grandes, de vraies artistes comme la Linda, auxquelles se mêlaient des femmes qui prétendaient ou qui voulaient l'être, mais qui, pour le moment, n'avaient encore de droits à ce titre que leur esprit plus ou moins original et plus ou moins libre.

L'hôtel de la rue Pigalle qu'habitait Pozzoli était assez vaste et fort bien distribué pour les réceptions et les fêtes.

Il était décoré et meublé avec une somptuosité qui

manquait un peu de goût, mais qui visait à l'effet et qui y atteignait souvent. L'art du tapissier moderne y éclatait dans tout son luxe et dans tout son tapage.

On arrivait au rez-de-chaussée par un perron élevé de six marches qu'une marquise protégeait.

Le vestibule était parqueté en marbre à disposition de losanges alternés, blancs et rouges.

L'escalier, recouvert d'un tapis de Smyrne, était en marbre blanc, la rampe était en marbre rouge.

Un latanier du Sénégal étalait dans la spirale des velées, l'ampleur flexible de ses feuilles.

Les murs tendus de vieux Aubussons étaient garnis d'applications d'argent à plusieurs branches dont les globes dépolis tamaisaient une lueur discrète.

Le grand salon Louis XVI, tout blanc et or, était éclairé d'un lustre énorme et orné de huit glaces.

On y pénétrait par une porte à deux battants qui s'ouvrait à droite du vestibule.

Sur la cheminée en marbre de Carrare, entre deux Remommées qui encadraient une glace elliptique et supportaient un fronton cintré, se dressait sur un socle très simple le buste de Rossini.

Au fond, le piano d'Erard, un grand piano à queue en bois d'oranger, orné de sujets empruntés à Watteau, à Lancret ou à Fragonard.

La salle à manger s'ouvrait en face du salon, à gauche du vestibule.

Le salon de jeu, la bibliothèque, le fumoir, la salle d'armes, occupaient le premier étage.

cela a suffi pour que la commission propose le renvoi de ces pétitions au ministre des affaires étrangères.

Enfin, d'autres pétitionnaires demandent une intervention active du gouvernement pour aider à la constitution d'une Société nouvelle; c'est à peu près, sous une forme moins radicale, la même idée qui existe dans le projet de constitution d'une Société par le Crédit Foncier: la commission repousse ces pétitions pour les mêmes motifs, et elle espère que la Chambre sanctionnera ses propositions.

M. le Provost de Launay reproche au ministre de la Justice la lenteur qu'il a mise à saisir la Justice des faits qui ont amené la ruine des porteurs de titres de Panama.

M. Thévenet, au nom de la 17^e commission, expose les raisons qui l'ont amené à proposer le renvoi des pétitions aux ministres des finances, des travaux publics et des affaires étrangères.

Il dégage nettement la responsabilité du gouvernement et de la Chambre, qui se sont toujours refusés à patronner l'affaire de Panama, sans cependant refuser à ceux qui y avaient engagé près d'un milliard et demi, tous les moyens de la maintenir et de la sauver.

L'orateur explique ensuite que les conventions intervenues entre le liquidateur actuel et le gouverneur de la Colombie, aux termes desquelles la déchéance irrémédiable de la Compagnie sera encourue le 1^{er} mars 1893, si avant cette époque les travaux ne sont pas repris, légitimement l'intervention officieuse du gouvernement pour aider à une tentative sérieuse de reconstitution. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de 500,000 français dont la ruine serait consommée si la déchéance devenait définitive. Si le gouvernement peut l'empêcher, il faut que la Chambre l'encourage à tenter les moyens d'y réussir.

M. Douville-Maillefeu propose à la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple qui est repoussé par 275 voix contre 229.

M. Peytral dépose une proposition de résolution ainsi conçue:

« La Chambre, désirant une répression énergique et rapide contre tous ceux qui ont engagé leur responsabilité dans l'affaire de Panama, passe à l'ordre du jour. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité de 500 votants.

M. Thévenet demande à la Chambre de voter sur le renvoi des pétitions aux ministres compétents.

M. Rouvier, ministre des finances, accepte le renvoi, mais sous cette réserve qu'il sera bien entendu que le gouvernement n'interviendra, comme il l'a toujours fait, qu'à titre officieux, et sans que sa responsabilité puisse être un seul instant engagée.

Le renvoi est ordonné par 387 voix contre 101. La séance est levée.

Seance du 7 janvier

Adoption définitive du tarif général des douanes

On sait que le projet des nouveaux tarifs douaniers, ballotté tant de fois entre la Chambre des députés et le Sénat, revenait aujourd'hui encore devant la première de ces assemblées, les sénateurs ayant persisté à repousser le dégrèvement immédiat que les députés avaient voté sur les pétroles à trois reprises successives. C'est le Palais-Bourbon qui a cédé finalement

chevelure, l'éclat vibrant de ses yeux veloutés, le rayon vivant de son sourire, flambaient, leurs féminines, scintillement de Parisienne dont le vrai jour est aux lumières.

Pozzoli, radieux, se précipita au-devant d'elle.

— Ah! enfin, voilà notre divine diva! Nous vous attendions...

— Pourquoi?

— Le concert ne pouvait commencer sans vous.

Il lui offrit le bras pour la conduire au grand salon, où tous ses amis et admirateurs, c'est-à-dire tous ceux qui étaient présents, la vinrent saluer tour à tour. Elle accueillit Antonin avec un doux sourire, où lui seul démêla, ou plutôt sentit une nuance de tristesse.

Le concert commença aussitôt.

Quand ce fut le tour de la Linda, elle demanda d'abord à chanter le duo de Lucia que le programme indiquait comme son second morceau.

Laurelto Mina donna toute sa voix avec tout ce qu'il pouvait et croyait avoir de sentiment; Laura chanta avec sa sûreté et sa pureté accoutumées, mais les habitués pouvaient se rappeler qu'elle avait mis souvent dans ce duo plus de flamme. Son succès n'en fut pas moins très grand.

Remissy, retour de Londres, joua ses célèbres variations sur le Carnaval de Venise, et jamais il n'avait enlevé le « air charmant et fatal » avec une verve plus charmante et une plus poétique fantaisie.

Après un air du baryton, Laura Linda revint au piano et redit l'air du *Manon*. Là, elle fut elle-même et elle toute entière. Elle chanta

en acceptant les chiffres du Sénat: 18 fr. par 100 kilos pour les pétroles bruts et 25 fr. pour les pétroles raffinés, après une courte discussion, au cours de laquelle le ministre des finances a donné satisfaction aux partisans du dégrèvement en promettant pour le mois de novembre prochain un projet de loi réglant définitivement le régime des pétroles, conformément aux désirs exprimés par la majorité de la Chambre.

On a adopté ensuite par 394 voix contre 114 l'ensemble du tarif douanier.

Suite de l'ordre du jour

On a ensuite adopté sans débat et d'urgence une proposition tendant à nommer une commission de 33 membres chargée d'étudier les réformes à apporter dans l'organisation des services administratifs.

SÉNAT

Seance du 7 janvier

Le Sénat, après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, reprend la suite de la discussion du budget des dépenses.

Plusieurs ministères ont été votés précédemment; on aborde le ministère de l'instruction publique.

Quelques observations sont présentées par M. Wallon sur la nécessité du rétablissement du conseil scientifique des hautes études, puis sur l'utilité qu'il y aurait à augmenter le nombre des pensionnaires de l'École de Rome.

M. Wallon signale encore le lamentable état de la salle d'études des Archives nationales. M. Bourgeois promet de l'améliorer.

Les chapitres de l'instruction publique sont adoptés.

Aucune observation sur le budget des beaux-arts, sauf celle de M. Guérin qui signale à l'attention du gouvernement l'état du théâtre antique d'Orange.

M. Bourgeois répond que sa restauration est à l'étude.

INFORMATIONS

M. Guy de Maupassant à Paris

M. Guy de Maupassant, dont nous avions annoncé le départ de Cannes, est arrivé hier matin à la gare du Nord, à dix heures vingt.

Enveloppé d'une couverture de voyage dissimulant mal la camisole de force, coiffé d'un chapeau mou, l'éminent écrivain est descendu péniblement du wagon, soutenu par son valet de chambre et par un infirmier, qui l'ont accompagné pendant le voyage.

Un foulard blanc cachait le bandage qu'il portait autour du cou.

M. Ollendorff, éditeurs des œuvres de M. Guy de Maupassant, et M. le docteur Cazalis, qui l'attendaient à la descente du wagon, ont constaté avec chagrin le changement qui s'est produit dans l'état du célèbre romancier: considérablement amaigri, les joues caves, l'œil indifférent et presque hagard, il paraissait avoir supporté avec peine les fatigues du voyage.

Marchant d'un pas saccadé, il s'est laissé conduire au bureau du sous-chef de gare où il s'est reposé pendant quelques instants, puis il est monté sans résistance dans le fiacre n° 7259 qui l'a conduit rue Breton, 17, à la Maison de santé du docteur Blanche.

avec toute sa passion, avec toute son âme. Elle ne regarda pas une seule fois Antonin, mais c'était lui qu'elle voyait en elle-même, c'est à lui qu'elle s'adressait.

L'effet fut immense et l'auditoire transporté, éclata en applaudissements enthousiastes. Antonin, réprimant violemment les sanglots qui lui montaient à la gorge, s'abîma dans une extase de douleur et d'amour.

L'heure du souper était venue. On passa dans la salle à manger, vaste mais un peu froide, avec ses colonnes et ses parois de marbre. Il y avait des hauts buffets dressés et des petites tables servies.

Pozzoli conduisit La Linda à une de ces tables où il s'assit auprès d'elle.

Dans le pêle-mêle des invités se hâtant vers le souper, Antonin fut arrêté par le comte de Vineuil avec lequel il était entré.

— Mon cher, lui dit le comte, voilà une belle dame qui me demande de vous présenter à elle.

Et il ajouta:

— M. le vicomte de Bizeux. — Mme Elvina.

La grande Elvina, car c'était la maîtresse de la maison en personne — se répandit en paroles affectueuses et complimenteuses.

Elle avait entendu parler de M. de Bizeux; elle se mourait d'envie de connaître ce parfait gentleman etc., etc.

Antonin, courtois et galant pour toute femme, quelle qu'elle fût, répondit par les banalités d'usage.

Elle prit sans façon son bras et le mena à une

Au Maroc

Deux des chefs marocains, envoyés au Touat pour préparer l'annexion au Maroc, sont arrivés à Marachech et se sont rendus auprès du Sultan, auquel ils remirent les cadeaux des chefs ksours. Ces cadeaux proviennent en majeure partie des razzias opérées de Timmi-Noun, au Maroc, par les chefs de l'expédition, qui ne pouvait paraître, sous peine de mort, les mains vides devant leur maître. Malgré cela, ils ont été arrêtés et seront probablement étranglés dans leur prison, payant ainsi de leur vie la faute commise par la cour du chérif, qui pense être quitte de cette façon envers la France. Au cours de sa campagne, l'expédition a acquis la certitude qu'il était impossible au Maroc de conquérir l'Oasis. Le Tidikelt était disposé à recevoir les Marocains, mais le Courara, travaillé par des agents français, était trop acquis à l'influence algérienne pour accepter la souveraineté de Mouley-Hassan. La résistance énergique qui a marqué le passage de l'expédition dans l'Aougerout-Oulad-Salid-Tsabit et le Togaud, a dû faire comprendre aux Marocains qu'ils n'avaient qu'à reprendre le chemin du nord. Ils n'ont pas attendu l'ordre du sultan pour le faire.

Ce retour a été désastreux: Le tafilet n'a pas voulu recevoir les représentants de l'empereur, et les bandits de l'Atlas n'ont pas craint de porter une main criminelle sur la partie des présents destinés au sultan. On annonce que le gouvernement espagnol va donner l'ordre à l'arsenal de Cadix de tenir un navire de guerre prêt à partir pour Tanger, sur la demande de l'ambassadeur.

Affaires du Touat

La France prétend savoir de bonne source que l'expédition française dans le Touat est décidée. Elle serait commandée par le général Thomassin, inspecteur d'armée, en ce moment en tournée d'inspection dans la province d'Oran. Il aurait sous ses ordres toutes les troupes disponibles de la division d'Oran, commandées par les généraux Detrie, Avegard et Blanchet.

Le bruit a couru, vendredi, à la Bourse, on nous donne cette nouvelle sous toutes réserves, que l'escadre anglaise de la Manche aurait reçu l'ordre de se rendre dans les eaux marocaines. En outre, les marins des navires de guerre anglais, qui se trouvent actuellement en rade de Tanger, seraient descendus à terre et le ministre de France aurait protesté contre ce débarquement.

* * *

Le bruit d'un débarquement des Anglais à Tanger est considéré comme invraisemblable, à moins que ce ne soit par nécessité absolue de protéger les nationaux contre un danger immédiat.

On considère comme absurde une dépêche de Madrid annonçant un débarquement des Anglais aux îles Canaries.

Tewfik-Pacha, khédivé d'Égypte, est mort.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Mort de M. J. Baudel

PROVISEUR DU LYCÉE DE CONSTANTINE

C'est avec une profonde tristesse que nous enregistrons la nouvelle de la mort subite de

des tables, assez éloignée de celle de Laura, où elle le fit servir avec force prévenances et gracieusetés.

Elle avait été vraiment belle, et, aux lumières, elle le paraissait encore plus. Elle était blanche et blonde, avec des traits réguliers, sans grande expression; mais elle était surtout très bien faite, grande et svelte, les épaules et les bras superbes.

Elle parlait vivement et chaudement à Antonin qui ne lui faisait que des réponses assez brèves. Elle l'entretenait de la Linda, se gardant toutefois de rien critiquer en elle.

— Admirable femme! disait-elle, mais, avant tout, grande artiste! Elle est bien à l'art, celle-là et, si ce n'est l'art, elle ne saurait être touchée de rien, ni de la distinction ni du mérite personnel.

Et elle continua sous le couvert de l'être idéal que ne saurait apprécier Laura, ses avances au beau Breton.

Le souper terminé, elle lui prit le bras pour lui faire les honneurs de la maison, dit-elle, et lui faire visiter la serre, la galerie des tableaux où, parmi quelques toiles de maîtres, abondaient d'assez médiocres copies, que Pozzoli donnait pour des originaux ou pour des répliques.

Elle amena le vicomte devant un marbre de Diane, pour lequel, disait-on, elle avait posé, vêtue, comme on le pouvait voir, d'une simple peau de panthère en écharpe, et elle tâcha de rougir aux compliments forcés d'Antonin, en convenant que les formes étaient passables...

— Voulez-vous maintenant venir au salon du

notre compatriote et ami Joseph Baudel, proviseur du lycée de Constantine.

La mort l'a surpris comme il rentrait d'Alger, où il avait passé ses vacances du jour de l'an. Il a succombé dans le wagon même à une congestion cérébrale.

Tout le monde, dans le Lot, connaissait M. J. Baudel. Brillant élève du lycée de Cahors, il y était revenu successivement comme professeur et proviseur, se distinguant dans ces diverses fonctions par son énergie extraordinaire, ses connaissances étendues et la vivacité de son esprit. M. Baudel était un des meilleurs proviseurs de l'Université; des postes importants lui avaient été confiés dans les grands lycées de Marseille et d'Alger et nul doute que l'an prochain il ne fût rentré en France pour diriger un lycée de son choix.

La destinée en a décidé autrement. Ce cher et regretté compatriote meurt à la peine, à 48 ans, deux ans avant de jouir d'une retraite si bien gagnée, et qu'il se faisait tant de joie de venir passer dans sa ville natale, dans sa petite maison de Labarre, à côté de la rue qui porte le nom de son père, ce digne chef d'institution dont la mémoire est restée si populaire dans le Lot.

C'est là qu'il aurait charmé ses loisirs en continuant ses recherches sur l'histoire locale, avec l'opiniâtreté, la persévérance et l'érudition qu'il apportait à tous ses travaux.

Il n'en sera point ainsi, de par l'arrêt implacable du destin, et il ne nous reste plus, à nous ses camarades, ses amis, qu'à associer notre vive douleur à celle d'une famille si cruellement éprouvée.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Maury, ex-curé de la Cathédrale, vicaire général, chanoine doyen, vient de mourir à l'âge de 70 ans, des suites d'une congestion pulmonaire.

M. Maury célébrait, il y a quelques jours à peine, à Pechfumat, le mariage de M^{lle} Béral, sa parente.

Ses obsèques auront lieu lundi matin, à 10 heures.

L'ÉVÊQUE DE CAHORS

Voici, d'après le *Matin*, la biographie de l'évêque de Cahors, Mgr Grimardias:

« Pierre-Alfred Grimardias, évêque de Cahors, approche de ses 80 ans. Il porte vaillamment sa vieillesse; il a gardé l'assurance de l'attitude, la fierté du regard; c'est un beau et noble vieillard.

» Son origine n'est pas du tout plébéienne; il descend d'une antique famille échevinaire de l'Auvergne. L'empire le tira de la cathédrale de Clermont, où il exerçait les fonctions d'archiprêtre et de vicaire général. Il réalisa assez exactement le type de l'évêque Clermontois décrit par Massillon. Il ne sentait ni la roture, ni la fadaise et faisaient les grandes choses simplement comme il sied à des gentilshommes. La grande chose que Mgr Grimardias a faite est la restauration du sanctuaire historique de Rocamadour, où Charlemagne déposa l'épée de Roland.

» L'évêque de Cahors, dans sa longue carrière, a cherché à faire vivre l'Église en paix avec les gouvernements. Au concile, il siégea parmi les modérés, à égale distance des gallicans et des fougueux de l'ultramontanisme. La politique de Léon XIII trouve en lui un fidèle serviteur. »

jeu et faire quelques tours de bac! lui dit-elle.

— Vous ferez bien, en effet, d'y venir, mon cher, dit à coup Despujoles, surgissant à côté d'eux; notre amie, Laura Linda, au train dont elle s'en va, risque fort de s'y ruiner ce soir même.

Laura, dès qu'elle était arrivée, avait cherché des yeux et trouvé Antonin, et elle n'avait pu cesser ensuite de suivre de loin tous ses mouvements avec une certaine inquiétude. Elle surveillait aussi Laurelto Mina; mais elle s'aperçut bientôt que, si Antonin avait quelque intention de se rapprocher de lui, le ténor, au contraire, paraissait, n'avoir qu'une idée, c'était d'éviter Antonin.

Mais, un peu rassuré de ce côté, Laura éprouva un trouble d'autre genre quand elle vit la manœuvre de la grande Elvina, et les grâces qu'elle faisait à Antonin. Un sentiment qu'elle ne connaissait pas s'éveillait en elle, et l'irritait et l'étonnait à la fois: c'était la jalousie.

— Qu'est-ce que cette femme voulait au vicomte?

Ceci ce n'était plus l'appréhension naturelle que cause la pensée d'un danger couru par un ami. Pourquoi donc Laura était-elle froissée et agitée, pourquoi souffrait-elle des prévenances et des attentions de maîtresse de Pozzoli pour Antonin?

Elle les vit s'éloigner ensemble avec dépit.

(A suivre)

L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL

Le Sénat a voté jeudi, sans discussion, le projet de loi, déjà adopté par la Chambre, autorisant le département du Lot à contracter à la caisse des chemins vicinaux l'emprunt dont nous avons déjà parlé.

Affaires militaires

Le tirage au sort va commencer au premier jour dans notre département. Nous croyons utile, à ce propos, de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'important avis suivant :

1^o Omis. — Aux termes de l'article 15 de la loi du 15 juillet 1889, les premiers numéros devraient être attribués d'office aux omis des classes antérieures ; mais, conformément aux dispositions de la loi du 22 février 1891, ces jeunes gens seront admis à présenter des excuses en vue d'établir que leur omission n'est pas imputable à leur négligence. Ces excuses doivent être présentées par écrit et déposées à la sous-préfecture huit jours au moins avant le tirage au sort.

Le Conseil de révision a seul qualité pour statuer définitivement sur la valeur des excuses.

Les omis qui ne présenteront pas d'excuses devront être inscrits en tête de la liste de tirage.

2^o Jeunes gens nés d'un père étranger. —

Pour les individus nés en France d'un étranger et domiciliés en France lors de leur majorité, la loi du 26 juin 1889 les déclare Français, mais sous condition résolutoire, c'est-à-dire, à moins qu'ils ne répudient la qualité de Français dans l'année de leur majorité, telle qu'elle est fixée par la loi française (Art. 8 § 4 du Code civil modifié). — Sont également Français sous condition résolutoire, dans les termes ci-dessus spécifiés, les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivant, qui se font naturaliser ou réintégrer Français. (Art. 12 § 3 et art. 18 du Code civil modifié).

Leur situation sous le rapport du recrutement est régie par l'article 11 § 2 de la loi militaire stipulant qu'ils sont inscrits avec la classe dont la formation suit l'époque de leur majorité. — Il résulte de ce texte que le maire doit, conformément à l'article 10 § 2 de la loi du 15 juillet 1889, les inscrire d'office sur les tableaux de recensement de la classe formée après l'époque de leur majorité, sans attendre qu'ils aient 22 ans révolus. — Si, après leur inscription, ils répudient la qualité de Français, ils ne doivent être rayés, soit lors du tirage au sort, soit au moment de la révision, que s'ils produisent les justifications suivantes exigées par l'article 8 § 4 du Code civil modifié, à savoir : 1^o Une déclaration souscrite par eux devant le juge de paix à l'effet de décliner la qualité de Français et enregistrée au ministère de la justice; 2^o Une attestation en due forme de leur gouvernement annexée à la déclaration précitée; 3^o Un certificat constatant qu'ils ont satisfait à la loi militaire dans leur pays.

Si dans le pays dont se réclame le déclarant, le service militaire n'existe pas, (comme en Angleterre), ou s'il en est dispensé pour ce motif qu'il appartient à une classe d'individus qui n'y est pas astreinte (comme les chrétiens en Turquie), un certificat constatant cette situation doit être produit aux lieux et place du certificat exigé sous le numéro 3.

Quant aux jeunes gens nés en France d'un père étranger qui lui-même y est né, la loi du 26 juin 1889 (article 8 § 3 du Code civil modifié) les déclare Français sans condition résolutoire. En conséquence, ils doivent être inscrits sur les tableaux de recensement de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

3^o Demandes de dispenses. — Les jeunes gens qui réclament la dispense en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, sont avisés que les pièces établissant leurs droits à la dispense doivent être déposées avant le tirage au sort entre les mains du maire de la commune. Il devra leur en être délivré récépissé.

La solde des sous-officiers

Près de 3,000 sous-officiers de la classe 1887 pourront bientôt être admis à contracter des rengagements sans prime, inscrits dans le projet de loi présenté par M. de Montfort et amendé par le ministre de la guerre.

Voici quelle sera la solde et les accessoires de solde de cette nouvelle catégorie de rengagés.

Infanterie

	Non rengagé	Rengagé sans prime
Par jour		
Adjudant.....	2 65	3 90
Sergent-major.....	1 25	1 80
Sergent.....	0 95	1 50
Caporal.....	0 45	0 61
Par an		
Adjudant.....	968 25	1.166 50
Sergent-major.....	455 25	665 60
Sergent.....	346 76	546 00
Caporal.....	104 25	222 65

Les rengagés sans prime seront considérés comme étant dans une position d'attente ; ils seront admis d'office et par ordre d'ancienneté aux avantages pécuniaires prévus par la loi, aussitôt que le complet, 24,000 rengagés avec prime, cessera d'être atteint.

La livraison des tabacs

Voici les dates auxquelles les planteurs de tabacs du ressort du magasin de Souillac, devront effectuer la livraison de leurs récoltes :

Lanzac, 13 janvier, échantillon porte-graine. Souillac, 13 janvier, échantillon porte-graine. Contrôle de Cajarc. — Groupe unique. — Assier, 14; Livernon, 14, 18; Grèzes, 14, 15, 16; Reyrevignes, 14; Lissac, 15; Gramat, 15; Reilhac, 15; Quissac, 16; Espédaillac, 14; Durbans, 16, 18; Sonac, 18; Saint-Simon, 18 janvier.

Contrôle principal de Souillac. — 3^e Groupe. — Souillac, 19, 20, 21; Saint-Sozy, 19, 21; Meyronne, 21; Cuzance, 22; Lanzac, 19, 20, 23, 25 janvier.

4^e Groupe. — Lacava, 26; Lachapelle-Auzac, 19, 20, 21, 26; Pinsac, 21, 27.

1^{er} Groupe. — Baladou, 22, 23, 28, 29, 30; Martel, 29, 30; Strenquels, 30; Condat, 29, 30; Cavagnac, 30; Miers, 30; Montvalent, 21; Creysse, 21, 23, 27 janvier.

2^e Groupe. — Prudhomat, 1, 4, 5 février; Bretenoux, 5; Loubressac, 5, 6; Saint-Céré, 6; Floirac, 1; Saint-Denis, 3; Vayrac, 2, 3; Bétaulle, 2; Saint-Michel-Loubéjou, 3, 6.

Contrôle de Gourdon. — 2^e Groupe. — Fraysinet, 8; Saint-Chamarand, 8; Saint-Clair, 8, 9; Léobard, 8; Salvac, 10, 11, 12, 13, 15, 16; Dégagnac, 16, 17, 18, 19, 20, 22; Concorès, 22, 23; Saint-Germain, 24, 25.

3^e Groupe. — Payrac, 25, 26; Loupiac, 26; Lamothe-Fénelon, 26, 27; Masclat, 27; Le Roc, 23, 25, 26, 27, 29 février et 3, 14 mars.

4^e Groupe. — Payrignac, 2 mars; Rouffillac, 4; Nozac, 4; Fajoles, 4; Saint-Cirq-Madelon, 4.

1^{er} Groupe. — Gourdon, 4, 5, 7, 8; Souillaquet, 8; Le Vigan, 8.

Nous donnerons dans notre prochain numéro, les dates de la livraison pour le magasin de Cahors.

BRULÉ VIF

M. Labarrière, employé à l'écluse de Labéraudie, près de Cahors, et sa femme, s'étaient absentés quelques instants et avaient laissé seul à la maison leur fils, âgé de quatre ans. En s'amusant trop près de la cheminée, le jeune enfant mit le feu à ses vêtements et les flammes ne tardèrent pas à l'envelopper. Des voisins accoururent à ses cris. Malgré les soins les plus emprestés, il expira quelques heures après au milieu d'atroces souffrances.

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

Jeudi matin, vers huit heures, le train de Montauban à Cahors a écrasé, près de Caussade, un piéton qui avait eu l'imprudence de franchir un passage à niveau au moment de l'arrivée de ce train.

ACTE DE COURAGE

Vendredi soir, à 8 h. 46, à l'instant où le train express n°5 venant de Toulouse, entrain en gare de Cahors à toute vapeur, un soldat du 17^e escadron du train des équipages, nommé Delherm, voulut traverser la voie, pour entrer dans un wagon du train venant de Brive allant sur Montauban.

L'imprudent allait être infailliblement broyé par la machine du train n° 5, lorsque, n'écoulant que son courage, M. Second, homme d'équipe, se précipita sur le tringlot le poussa devant lui vigoureusement, et l'arracha ainsi à une mort certaine.

Toutes nos félicitations au courageux sauveur, qui est en même temps un agent des mieux notés à la Compagnie.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 7 janvier

Le tribunal condamne deux individus : l'un à 3 fr. d'amende pour délit de pêche; et l'autre, à 25 fr. d'amende pour délit de chasse.

— Les deux frères Boutet, Roques et Laguille comparaissent devant le tribunal, sous l'inculpation de vols d'un baril d'eau-de-vie, de deux sacs de maïs, et de divers outils, commis dans les communes de Belmontet et de Montcuq.

Après l'audition des témoins, l'affaire est renvoyée à huitaine.

Puy-l'Evêque

Conférence agricole. — Dimanche, 17 janvier courant, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à la mairie de Puy-l'Evêque, à 2 h. de l'après-midi. Sujet : Reconstitution des vignobles.

Éclairage des trains par accumulateurs

L'éclairage électrique des wagons de chemin de fer a pris une grande extension en Suisse et se développe de plus en plus. La Compagnie du Jura-Simplon emploie ce mode pour toutes ses nouvelles voitures qui ne possèdent d'ailleurs pas d'autre moyen d'éclairage. Une bonne partie des anciens wagons ont aussi été munis de batteries d'accumulateurs et de lampes électriques. Le chargement d'accumulateurs se fait à Fribourg au moyen de dynamos actionnés par le transport de force électrique de cette dernière ville. Cha-

que matin il part de Fribourg certains nombre de fourgons pleins d'accumulateurs fraîchement chargés. Ces fourgons, à destination des principales gares du réseau, échangent à leur point d'arrivée leurs accumulateurs chargés contre ceux qui ont servi pendant la nuit précédente dans les différents trains. Proportionnellement, on trouve en Suisse plus de wagons éclairés au gaz en France. Le gaz est du reste absolument pros- crit des wagons suisses, tandis qu'il semble en France que ce soit la lumière électrique qui soit frappée de proscription.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 9 janvier 1891

Naissances

Henras Germaine, boulevard Gambetta, 40.

Décès

Pinède Jean, cultivateur, 72 ans, à Labarraque. Bouchet Anne, 61 ans, v^e Maridat, aux Mathieux. Conduché Baptiste, 80 ans, rue St-Priest, 4. Murat Marie, 22 ans, v^e Souleillou, Camp des Monges, à Cabessut. Le Bœuf Fanny, 45 ans, boul. Gambetta, 59. Chambard Cécile, 64 ans, rue Ste-Claire, 52. Chabasseur Raymonde, 71 ans, ép. Bonassie, rue St-James (impasse Catonne, 11). Sers Jean, 4 ans, rue du Rempart, 13. Astruc Guillaume, 70 ans, rue Nationale, 91. Labarrière Alexandre, 4 ans, au moulin de Labéraudie. Lequier Pierre, 3 ans, rue Jean Caviole, 6. Gauthier Marie, 65 ans, v^e Alazard, rue du Portail-Alban, 22. Bessou Alexis, charpentier, 53 ans, rue Saint-Creusse, 16. Maury Jean, prêtre, 70 ans, rue Ste-Claire, 13. Dajeau Jean, terrassier, 77 ans, (Hospice).

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 10 JANVIER 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénelon)

Salut lointain (pas redoublé)	Doning
Le Chalet (ouverture)	Adam
Thérèse (valse)	Gungl
La Mascotte (fantaisie)	Audran
Le Cocoyor (havanaise)	Boyer

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

A LOUER UN APPARTEMENT

RESTAURÉ A NEUF

Maison LUTZY, aux Hortes

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, parait tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bourse de Paris

Cours du 8 janvier 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 40
3 0/0 amortissable.....	compt.	96 20
3 0/0 Emprunt 1891.....		95 40
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 80

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4470 »
CRÉDIT FONCIER.....	1225 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475 »
COMPTOIR N ^{al} D'ESCOMP ^{te}	520 »
EST (Chemin de Fer).....	900 »
LYON.....	1477 50
MIDI.....	1267 »
NORD.....	1775 »
ORLÉANS.....	1523 75
OUEST.....	1058 75
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2677 50
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	222 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	444 75
EST 3 0/0.....	449 »
MIDI 3 0/0.....	444 »
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	453 »
OUEST 3 0/0.....	442 »
SUD DE LA FRANCE.....	398 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 »
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 »
— — — — — 4 0/0 1863.....	522 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 »
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	478 »
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	415 50
— — — — — — 3 0/0 1885.....	469 25
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	53 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 70
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	93 50
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 20
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	225 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	311 »
SARAGOSSÉ 3 0/0.....	316 25

REVUE HEBDOMADAIRE

La liquidation très facile, a déterminé un mouvement de hausse qui se ralentit un peu mais qui trouvera dans les remplois des coupons un aliment certain. Des rachats ont relevé les cours peut-être un peu trop brusquement et il n'est pas mauvais que pendant quelques jours on se borne à marquer le pas. Ce qui est toujours à craindre, ce sont certains fonds étrangers dont la baisse peut influencer les bonnes dispositions du marché. Le 3 0/0 est à 95 35. Le nouveau à 95 55. Le Crédit Foncier 1222 ex-coupon de 30 fr.

Les obligations foncières et communales sont toujours l'objet d'achats qui en maintiennent le prix. La Banque d'Escompte a dépassé 400 fr., nous avons prévu ce mouvement. La Société générale varie peu. Elle mérite d'autres cours en raison du parfait classement de ses titres.

La Banque de Paris est mieux tenue à 710. Le Crédit Lyonnais se maintient ferme à 80625. Nos grands chemins sont fermes sans grandes affaires.

Bonne tenue des obligations des chemins de fer économiques.

Nous avons, à plusieurs reprises, attiré l'attention de nos lecteurs sur les actions des voies ferrées économiques. Les cours ne cessent de progresser elles sont à 530.

Les fonds étrangers sont assez fermes. L'Italien a une excellente tenue à 92 70.

Les chemins méridionaux Italiens constituent à 630 un excellent placement.

En Banque, les valeurs minières sont toujours agitées. La Morena a eu de bonnes demandes. On a confiance dans ce petit titre qui ne vaut encore que 107.50.

Le champ d'or est en voie de reprise. Les conseils généraux désirent des sociétés locales pour la construction et l'exploitation des lignes de chemins de fer qu'ils concèdent, on ne peut avoir une cote spéciale pour les cent compagnies qui se créeraient. D'un autre côté, une compagnie qui constituerait des sociétés locales mettra leurs titres en portefeuille et ne pourra bénéficier de la loi de 1880 qui autorise l'émission d'obligations au fur et à mesure des travaux. Les compagnies des chemins de fer possèdent bien les lignes puisqu'elles sont les seules actionnaires des sociétés qu'on leur fait constituer et elles présentent les mêmes garanties.

La Banque des chemins de fer et de l'Industrie a trouvé une ingénieuse solution du problème. Elle s'est constituée le banquier des compagnies secondaires, fait les avances nécessaires contre la remise d'actions ou d'obligations et émet elle-même un titre unique en représentation de ses avances.

Ce titre c'est la délégation des chemins de fer que la Banque de l'Industrie et des chemins de fer émet le 15 courant au prix de 275.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIERS-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS
TIERSOT, 124, rue des Gravilliers, 16, Paris
HORS CONCOURS 1880
Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0^{fr}65.

VERNEUIL (Indre-et-Loire)

Depuis bien des années, j'avais l'estomac chargé de glaires, j'éprouvais des maux de tête et des vomissements que rien ne pouvait calmer, j'avais aussi des maux de reins qui me brisaient. Aujourd'hui, je me trouve bien mieux, grâce à l'emploi des excellentes **PILULES GIEQUEL**.

Signé : LORILLON, à Verneuil.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, pituitie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangerais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil., 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATEE. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinet, droguiste.

A vendre pour cause de décès, une bonne Imprimerie, située dans un chef-lieu de département du centre, avec propriété de plusieurs journaux dont un quotidien. Clientèle administrative et commerciale. Long bail. Belle situation. Facilités de paiement avec garanties. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, aux initiales E. B.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o 56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets étonnant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES MODELES
OFFICE DE
L'INDUSTRIE MODERNE
POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & A L'ÉTRANGER
Consultations écrites techniques et légales.
Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.
L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la VULGARISATION DES INVENTIONS
208 Rue Lafayette — PARIS

On demande des Représentants

sérieux pour la vente des *Engrais chimiques de toutes sortes* et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxera. Dosages garantis. Matières premières de toutes espèces. Huiles et graisses de toutes sortes. Forte remise payée immédiatement. S'adresser à la maison L. Salles, 27 années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris					
	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express 1 ^{re} classe.		Express 1 ^{re} classe.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express	Omnibus.
PARIS.....	départ. 12 ^h 40	9 ^h 10	7 ^h 10	7 ^h 40	TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	2 ^h 30	6 ^h 30	6 ^h 15	9 ^h 25
BRIVE.....	arrivée. 1 10	6 21	7 40	5 8	MONTAUBAN.....	3 24	4 30	7 30	7 30	10 50
	départ. 1 25	6 45	7 50	5 17	Fonneuve.....	—	4 43	—	7 43	11 3
Noailles.....	1 35	—	8 5	—	Albias.....	—	4 51	—	7 51	11 11
Châteaux.....	1 48	—	8 15	—	Réalville.....	—	4 59	—	7 59	11 19
Gignac-Cressensac.....	2 8	7 26	8 28	5 58	Caussade.....	3 49	5 11	7 58	8 11	11 31
SOULLAC.....	arrivée. 2 14	7 29	8 48	6 1	Borredon.....	—	5 21	—	8 21	11 41
	départ. 2 21	—	8 53	6 1	Montpezat.....	—	5 38	—	8 38	11 58
CAZOULÈS.....	arrivée. 2 22	—	9 1	—	Lalbenque.....	—	5 53	—	8 54	12 13
	départ. 2 35	—	9 14	—	Cieurac.....	—	6 1	—	9 2	12 21
Lamothe-Fénélon.....	2 45	—	9 24	—	Sept-Ponts.....	—	6 13	—	9 14	12 33
Nozac.....	3 7	—	9 36	6 32	CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 21	8 46	9 22	12 41
GOURDON.....	3 10	8 10	9 46	—		départ. 4 38	6 30	8 54	9 30	—
Saint-Clair.....	3 22	—	9 58	—	Espère.....	—	6 44	—	9 44	—
Dégagnac.....	3 33	—	10 9	—	Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	9 57	—
Thédirac-Peyrilles.....	3 45	—	10 20	—	Thédirac-Peyrilles.....	—	7 11	—	10 11	—
Saint-Denis-Catus.....	3 54	—	10 29	—	Dégagnac.....	—	7 20	—	10 20	—
Espère.....	4 5	8 41	10 40	7 13	Saint-Clair.....	—	7 29	—	10 29	—
CAHORS.....	arrivée. 4 20	8 47	—	7 20	GOURDON.....	5 23	7 44	9 43	7 23	10 43
	départ. 4 31	—	—	—	NOZAC.....	—	7 53	—	7 23	10 49
Sept-Ponts.....	4 47	—	—	—	Lamothe-Fénélon.....	—	8 2	—	7 32	10 52
Cieurac.....	4 56	—	—	—	CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 11	—	7 42	11 1
Lalbenque.....	5 7	—	—	—		départ. —	8 13	—	7 52	11 10
Montpezat.....	5 20	—	—	—	SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 20	10 7	7 54	11 12
Borredon.....	5 31	9 31	—	—		départ. 5 50	8 25	10 11	8 2	11 19
Caussade.....	5 40	—	—	8 4	Gignac-Cressensac.....	—	8 54	—	8 8	11 25
Réalville.....	5 48	—	—	8 4	Châteaux.....	—	9 5	—	8 40	11 54
Albias.....	5 56	—	—	8 4	Noailles.....	—	9 13	—	8 51	12 4
Fonneuve.....	6 11	9 58	—	8 30	BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 28	10 55	9 16	12 12
MONTAUBAN.....	6 11	9 58	—	8 30		départ. 7 1	—	11 5	—	12 27
TOULOUSE.....	arrivée. 7 55	11 10	—	9 29	PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 21	—	12 49